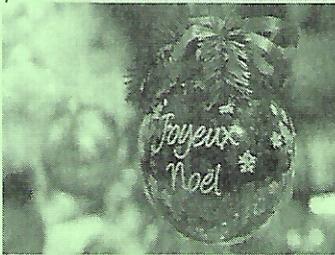


N° 2019/10  
décembre



Retrouvez toutes ces informations sur le site internet de la commune : [www.saintlegerprestroyes.fr](http://www.saintlegerprestroyes.fr)

**SACS JAUNES**  
06, et 20 décembre  
(sacs à retirer en mairie ou au bureau de poste)

**MAIRIE DE SAINT LEGER PRES TROYES : Ouverture du secrétariat :**

lundi 10h-12h, mercredi 8h-12h, jeudi 13h30-18h - Tél 03.25.41.73.78

mail : [mairie-de-st-leger-pres-troyes@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-st-leger-pres-troyes@wanadoo.fr)

**BUREAU DE POSTE : ouverture :** lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 11h – mardi de 13h30 à 16h – jeudi de 15h30 à 18h et samedi de 10h à 12h15. Tél 03.25.41.73.73

# Infos de la municipalité

**Vendredi 6 décembre à 19h30 : bibliothèque :** atelier de Noël pour ados (à partir de 10 ans) et adultes : *confection d'un centre de table* : Inscription avant le 4 décembre auprès de Katie au 06.84.84.75.61

**Samedi 7 décembre à 9h :** fin des installations des décorations de Noël et des illuminations : venez décorer les écoles avec vos enfants : tout le monde peut participer

**Dimanche 8 décembre :** marché de Noël à la ferme RAZUREL (voir ci-dessous)

**Dimanche 15 décembre à 16h,** Eglise évangélique 3bis chemin des Prés Baudouin : spectacle « La petite tortue » Babayagagogogo conte musical plein d'humour, tout public spécialement pour les familles : entrée libre

**Jeudi 12 décembre, 15h,** salle Jean Phocion : Goûter de Noël offert par le CCAS aux personnes de 65 ans et plus – renseignements en mairie

**Mardi 31 décembre :** réveillon privé (voir ci-dessous)

## FERMETURES DE FIN D'ANNEE

**MAIRIE :** lundi 30 décembre et jeudi 2 janvier

**BIBLIOTHEQUE :** samedi 28 décembre

**LOGEMENT COMMUNAL A LOUER**  
**Type IV à partir du 15 février 2020**  
S'adresser en mairie :  
**03.25.41.73.78**

## MARCHE DE NOEL

**Dimanche 8 décembre**

**A la ferme RAZUREL**

**59 rue de Pelletier**

*Tours de calèche gratuits*

*Exposants sous chapiteaux*

*Vin chaud, gaufres, croustillons*

**VENTE DE SAPINS** Epicéas et Nordmanns

Du 1<sup>er</sup> au 24 décembre

## DECHETS VERTS

**Fin des collectes hebdomadaires**

**3 collectes supplémentaires**

Mercredi 11 décembre

Mercredi 15 janvier

Mercredi 18 mars

## COMPTEUR D'EAU

Chaque abonné est responsable de son compteur d'eau. Il doit prendre toutes les dispositions afin de le protéger contre le gel. Par précaution, après la période de gel, vérifiez que votre compteur n'a subi aucun dommage : une fuite peut toujours se produire avant ou après compteur. Ceci vous évitera une facturation excessive et le remplacement d'un compteur gelé est entièrement à votre charge.

## DEVENIR SENTINELLE DU POLLEN POLLIN'AIR

Participez bénévolement à un réseau de botanistes professionnels et amateurs signalant et géolocalisant en temps réel l'arrivée des pollens allergisants.

**Objectif :** permettre aux personnes allergiques du Grand-Est d'être prévenues des émissions de pollens allergisants dès que possible. En savoir plus :

[www.pollinair.fr](http://www.pollinair.fr)

## ENTRETIEN DES TROTTOIRS ARRETE MUNICIPAL N° 219/08 du 29 janvier 2019

**Article 1 :** Dans toutes les rues, les ruelles, impasses, chemins, passages de la commune, les propriétaires ou, le cas échéant les locataires sont tenus d'assurer le **nettoyage des trottoirs et caniveaux**, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales. Par temps de neige, les riverains de la voie publique sont tenus de **balayer la neige** devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. **En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou du sel devant leurs habitations.**

**Article 2 :** les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois. Cet arrêté est affiché depuis le 30 janvier 2019. L'entretien comporte également le **ramassage des feuilles.**

## L'AMICALE DES POMPIERS

organise le réveillon du 31 décembre, 80 € tout compris (repas, vins, une coupe de champagne offerte), animation. Uniquement sur réservation AVANT le 15 décembre.

Renseignements au 06.99.28.96.46

– soirée privée –

Les pompiers passent actuellement pour vous offrir leur calendrier, réservez leur un bon accueil